



Nations Unies

Conseil des droits de l'homme

Forum sur les questions relatives aux minorités

Quatrième session

Palais des Nations Genève, 29 et 30 novembre 2011

Des mesures concrètes visant à garantir les droits des femmes et des minorités

Madame, Monsieur,

En raison du non respect des droits de l'homme les plus élémentaires, le peuple somali de l'Ogaden et tout particulièrement les femmes souffre depuis des décennies de la répression et de l'exploitation sous les régimes impériaux et militaires qui se succèdent en Ethiopie et continue encore à souffrir sous le gouvernement actuel de Meles Zenawi.

L'Ogaden fait partie des neuf régions qui forment l'Ethiopie et est la plus orientale. Elle partage ses frontières avec le Djibouti vers le nord, le Kenya au sud-ouest et la Somalie au nord, à l'est et au sud. La guerre en huis-clos menée dans cette province par l'armée éthiopienne contre le Front National de Libération de l'Ogaden fait que les femmes subissent d'avantages de violence. Le gouvernement a mit en place un système de punition collectif pour la population dans lequel tous ce qui est illégal est permit.

Plusieurs institutions internationales de surveillances du droit des femmes ainsi que les medias ont tiré les sonnettes d'alarme et ont confirmé que le viol est utilisé par l'armée comme une arme de guerre. En effet le nombre des femmes violées dans cette province ne cesse d'augmenter et cela a prit de l'ascenseur depuis 2007 date à laquelle l'armée a bouclé la province et a intensifié ses opérations militaire.

En raison du refus du gouvernement Ethiopien d'ouvrir la province aux ONG y comprit la CICR ainsi qu'aux medias internationaux et l'accès limité voir inexistant aux soins de santé, le planning familiale et les services d'éducation, les femmes

vivant dans cette région n'ont aucune chance de jouir de leurs droits tels qu'ils sont décrits dans les conventions internationales.

Pendant la 49ème session du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) auquel l'Ethiopie participait, Le Comité a été préoccupé par les informations nombreuses et cohérentes sur les crimes contre les femmes et les filles, y compris le viol, la torture, les exécutions extrajudiciaires et les expulsions forcées commises par des membres de force armée éthiopienne et des groupes de milices privées financés par l'Etat dans le contexte des conflits armés, en particulier dans l'Ogaden, et par l'impunité dont jouissent les auteurs présumés de tels crimes.

Madame la présidente,

African Rights Monitor recommande que :

- 1) L'Etat Ethiopien lève immédiatement et sans conditions le blocus sur les villes et villages de l'Ogaden et accepte immédiatement et sans conditions que toutes les ONG sans distinctions puissent travailler librement et sans entrave dans l'Ogaden.
- 2) L'Etat Ethiopien se conforme aux recommandations du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (CEDAW).
- 3) L'ONU mette en place un système pour renforcer l'autonomie des femmes en termes d'éducation et d'indépendance financière.
- 4) Et enfin de mettre sur pied une commission d'enquête internationale pour faire la lumière sur les exactions commises ; comme préconisée par l'équipe Onusienne qui avait visité l'Ogaden en 2007.